

N°2024-05/42B

---

**Objet : EXTENSION DES BUREAUX ET CREATION D'UN GARAGE AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – LOT 2 GROS OEUVRE : ACTE MODIFICATIF N°1.**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA.

**Absent excusé :** Nathalie PINEAU.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 30 avril 2024

---

Le Président expose à l'assemblée,

Conformément à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique relatif aux travaux, fournitures ou services supplémentaires quel que soit leur montant, et après étude des descentes de charge du lot 1 CHARPENTE BARDAGE, il s'avère nécessaire d'ajouter des constructions spécifiques (longrines périphériques de 45 cm de hauteur), et de dévoyer des évacuations d'eaux usées, le tout non prévu au marché initial.

Le montant du contrat initial s'élevait à 49 030,66 € HT, soit 58 836,79€.

Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché :

- Montant HT : 12 800,93€
- Montant TTC : 15 361,12€
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : 26,11 %

**Nouveau montant du marché :**

- Montant HT: **61 831,59 €**
- Montant TTC: **74 197,91 €**

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

👉 **APPROUVE** l'avenants n°1 du Lot 2 du marché n°20221237M, tel que présenté,

↳ **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget concerné,

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240515-2024-05-42B-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2024  
Date de réception préfecture : 17/05/2024